



1988 - 2018  
30 ans de combat



**COmité de Défense et de développement du RAIL de la région de Montluçon et du Val de Cher**  
Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON  
Collectif Val du Cher : 5, rue Victor Hugo 18400 LUNERY  
<http://coderail.free.fr/> ; courriel : [coderail@free.fr](mailto:coderail@free.fr)

Mon train j'y tiens 100% public

Collectif «Val du Cher» pour la modernisation de la ligne Paris - Montluçon

[coderail.valducher@orange.fr](mailto:coderail.valducher@orange.fr)

Montluçon le 1<sup>er</sup> février 2019,

**Monsieur le Président de la Région  
CENTRE VAL DE LOIRE  
Hôtel de Région  
9, rue Saint Pierre LENTIN  
CS 94117  
45041 ORLÉANS CEDEX 1**

Monsieur le Président,

Vous n'avez pas répondu favorablement à notre courrier du 5 octobre 2018 vous demandant la réunion d'un **Comité de Ligne**. Le service SNCF en vigueur depuis le 9 décembre 2018 montre qu'il y avait matière à concertation notamment avec les représentants des usagers car la dégradation du service public ferroviaire SNCF se poursuit.

Il y a tout d'abord la suppression du service «**Intercités**» entre Paris et Montluçon qui oblige les montluçonnais à changer à Bourges pour emprunter les mêmes voitures qu'ils prenaient auparavant à Montluçon. Le gain de 10 minutes sur le trajet du service précédent (3h33 au lieu de 3h44) ne permet pas, loin s'en faut, d'atteindre les performances d'il y a 30 ans (**2h53 en 1991** malgré une correspondance de 10 minutes à Vierzon, mais sans passer par Bourges qui mécaniquement augmente toujours le trajet de 20 minutes!) En fait, la SNCF et la Région Centre Val de Loire ont négocié le transfert de la relation TET (ou Intercités) Paris-Bourges sachant l'une et l'autre que la relation Montluçon-Bourges serait alors entièrement «T.E.R.isée». La meilleure preuve réside dans le fait que le parcours Montluçon-Bourges s'effectue dans les 2 sens souvent sans agent d'accompagnement (disposition prévue dans les seuls TER).

Ensuite, il n'y a toujours pas égalité de traitement selon que l'on soit usager **de** ou **vers** Paris et prenons l'exemple d'un usager se rendant pour des raisons professionnelles de Montluçon à Paris :

- Il part en semaine à 5h36 pour arriver à 8h54 à Paris (3h18 quand tout va bien). Il dispose de sa matinée et de son après midi avant son retour le soir.
- Dans l'autre sens, le premier départ de Paris est à 6h58, changement à Vierzon pour un autocar, qui musardant dans la campagne berrichonne, l'amènera à 12h05 à Montluçon «**en 5h07 chrono**» à l'heure de se mettre à table ! Mais la matinée est perdue.

.../

/...

Cela contribue à marginaliser les entreprises, établissements et administrations du Val du Cher et plus largement nos villes de province en relation avec des interlocuteurs de la Région Parisienne. La Région se doit d'être attentive à ce frein au développement des investissements potentiels!

Pourquoi, dans ce créneau horaire ne pas rendre quotidienne la desserte offerte le samedi (arrivée à Montluçon à 10h30) ?

Enfin, notez également qu'il n'existe aucune relation Montluçon-Paris entre 10h36 et 17h16, pas plus qu'entre 11h59 et 17h41 pour Paris-Montluçon, excepté le vendredi.

Nous vous demandons de revoir rapidement l'offre existante pour l'améliorer.

Ce ne sont pas les seuls sujets que nous voudrions aborder lors d'un Comité de Ligne ou autre instance de concertation. Des régions ont mis en place des tarifs promotionnels permanents qui ramènent vers le service ferroviaire un nombre importants d'usagers. Le voyage aller et retour pour Paris en train est de tous points de vue d'un plus grand confort et d'une plus grande sécurité par rapport à la route qui souffre des bouchons parisiens. **Il faut inciter les usagers à revenir vers le rail.** La réduction des temps de trajet étant étroitement liée à l'état de l'infrastructure, nous souhaitons connaître la nature des travaux envisagés sur cet itinéraire.

Nous souhaitons également être informés des coopérations interrégionales existant avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les sujets suivants:

- organisation des dessertes,
- interventions sur l'infrastructure (travaux de maintien à niveau et d'amélioration),
- tarifications applicables.

Nous vous renouvelons notre demande d'organiser rapidement un Comité de Ligne par exemple à St Amand-Montrond-Orval.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le président du CODÉRAIL

Christian PENAIN

**Copies :** Montluçon-Ville et Agglomération, Vallon, Communauté de communes du Val de Cher, St Amand, Orval, Chateaufort-sur-Cher, Vierzon, Bourges, Région Auvergne-Rhône-Alpes.